



FINANCE ET SERVICES DU MINISTÈRE

SMA (FIN SM) | RECHERCHE | AIDE | ENGLISH | COMMENTAIRES



O AFC 203-4 RECOUVREMENT DES FRAIS DE MESS A MEME LES COMPTES DE SOLDE

OBJET

1. La présente ordonnance établit la ligne directrice et la marche à suivre régissant le règlement des frais de mess à même le compte de solde d'un militaire.

PORTÉE

2. La présente ordonnance touche les membres de la Force régulière et de la Force de réserve en service de réserve de classe "C".

LIGNE DIRECTRICE

3. Le paiement des frais de mess à même les comptes de solde:
- a. peut être autorisé à la discrétion du commandant; et
 - b. est facultatif pour chaque militaire; et
 - c. doit être autorisé par le militaire; l'autorisation donnée n'est valide que pour la période pendant laquelle le militaire est membre du mess ou jusqu'à ce qu'il informe les personnes compétentes qu'il préfère un autre mode de règlement.
4. Le militaire peut régler ses frais de mess à même son compte de solde en:
- a. autorisant une délégation de solde conformément à l'O AFC 207-1 si les mensualités ne changent pas; ou
 - b. remplissant la formule CF 106, Feuille d'émargement, préparée et remise chaque mois par le mess compétent conformément à la marche à suivre énoncée ci-après.

MARCHE A SUIVRE

5. Pour que les frais de mess soient réglés en utilisant la formule CF 106, il faut:
- a. que le militaire remplisse un exemplaire de la formule d'autorisation (voir annexe A) et le fasse parvenir au mess compétent;
 - b. qu'à la fin de chaque mois, le mess prépare une formule CF 106, conformément aux instructions mentionnées à l'annexe B, et l'achemine à l'officier comptable aux fins de traitement. Pour ce qui est des mess ayant accès à un ordinateur, il est possible, au lieu d'utiliser la formule CF 106, de produire en quatre exemplaires et selon une présentation semblable à celle de la formule, une liste des dépenses engagées par le militaire en question. Pour ce faire, il faut d'abord obtenir l'approbation du Directeur -- Services de la solde au QGDN.

(C)

1605-203-4 (DS SOLDE)

Publiée 1988-04-29

INDEX

Mess et instituts
Solde -- Paie -- Indemnités

ANNEXE A -- AUTORISATION DE RECouvreMENT DES FRAIS DE MESS A MEME LES COMPTES DE SOLDE

Je, _____
(NAS) (Grade) (Nom et initiales)

autorise par la présente la déduction de mes frais de mess à même mon compte de
solde et la remise en mon nom des sommes ainsi déduites à _____,
(Mess)

(Unité)

(Date)

(Signature du militaire)

NOTA -- La présente formule doit être reproduite sur place.

Publiée le 17 JUN 1983

ANNEXE B -- FEUILLE D'ÉMARGEMENT

ACQUITTANCE ROLL

Ce graphique est sur le point d'être remplacé.

[Cliquer l'image pour élargir](#)

VOYEZ FORMULE ORIGINALE
CF 106 (9-77) 7530-21-877-1223

Publiée le 17 JUN 1983

[Accueil du SMA \(Fin SM\)](#) | [Recherche](#) | [Aide](#) | [English](#) | [Commentaires](#) | [Accueil du MDN/FC](#)

[@ Travaux et Services gouvernementaux Canada](#)

